



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 03 JUIN 2024**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 13 avril 2024
2. Mutuelle MOAT
3. Fixation libre des attributions de compensation
4. Ligne de trésorerie interactive
5. Réalisation d'un crédit-relais
6. Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale
7. Décision modificative du budget
8. DIA
9. Vente avec estimation domaniale des parcelles

**1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 13 avril 2024**

Le Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 13 avril 2024 est approuvé.

**2. Mutuelle MOAT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la Mutuelle de l'Oise des Agents territoriaux (MOAT), mutuelle adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise une distribution de flyers dans le village par la mutuelle MOAT.

**3. Fixation libre des attributions de compensation**

Monsieur le Maire, invite le conseil municipal à délibérer sur l'approbation du montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 49 640 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cette proposition à l'unanimité.

**4. Ligne de trésorerie interactive**

Le Conseil Municipal de TROISVILLES autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne d'un montant de 100 000 euros pour une durée de 12 mois.

**5. Réalisation d'un crédit-relais**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter un crédit-relais d'un montant de 59 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**6. Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, dans le cadre d'un programme de désherbage, les agents en charge de la médiathèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter. Enfin, le conseil municipal donne son accord pour que ces documents soient, selon leur état : Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin ou détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

**7. Décision modificative du budget**

En raison d'une erreur d'imputation comptable, le conseil municipal, à l'unanimité :

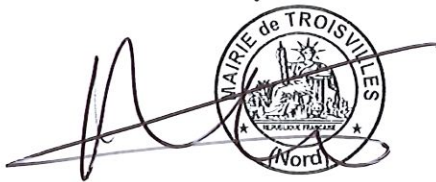
Décide de procéder au virement de crédits suivants : Ouverture au 024 en recette d'investissement pour un montant de 1000,00€, diminution au 775 en recette de fonctionnement pour un montant de 1000.00€, ouverture de crédit au 7588 pour un montant de 1000,00€.

**8. DIA**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité : de ne pas exercer son droit de préemption urbain communal sur les immeubles sis : 9 Rue du Maréchal Leclerc, 14 Rue du Maréchal Leclerc et de mandater monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à cette décision.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H27.

**Le Maire,  
Jérémy RICHARD**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a sun, a tree, and a building, surrounded by the text 'MAIRIE de TROISVILLES' at the top and 'Nord' at the bottom. There are two small stars on either side of the emblem.

**La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Blary', written over a horizontal line.